



CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°14-2024-139

PUBLIÉ LE 27 MAI 2024

Sommaire

Centre hospitalier Aunay-Bayeux / Direction générale

14-2024-05-24-00001 - Délégation signature Mme LACROIX (1 page)

Page 3

14-2024-05-24-00002 - DELEGATION SIGNATURE MR LE BLAY (1 page)

Page 5

Centre hospitalier Aunay-Bayeux

14-2024-05-24-00001

Délégation signature Mme LACROIX

Le Directeur

Secrétariat de direction :

Tél. : 02 31 51 51 50
Fax : 02 31 51 54 26
sec.direction@ch-ab.fr

DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER AUNAY-BAYEUX

- Vu l'article L6143-7 du code de la santé publique relatif aux attributions des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu les articles D6143-33 à D6143-35 et R6143-38 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu l'Article 2 du décret n° 2010-30 du 8 janvier 2010 pris en application de l'article 77 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu l'arrêté de nomination du 1^{er} février 2024 nommant Monsieur Vincent MANGOT dans les fonctions de Directeur du Centre hospitalier Aunay-Bayeux à compter du 1^{er} février 2024,

D É C I D E :

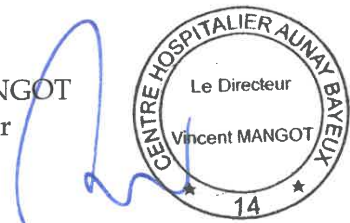
De donner délégation de signature à Mme Anne-Sophie LACROIX, Attachée d'Administration Hospitalière, pour les actes listés ci-après :

- Astreintes administratives : Mme LACROIX reçoit délégation de signature dans le cadre des gardes de direction pour prendre en urgence les mesures nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
- Absences et empêchement du chef d'établissement : Le directeur de garde pour la semaine considérée reçoit délégation générale de signature pour assurer la continuité de la gestion de l'établissement. Mme LACROIX reçoit délégation générale de signature lorsqu'elle se trouve dans cette situation.

La présente décision prend effet à compter de ce jour. Elle sera publiée dans l'établissement et au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Bayeux
Le 24 mai 2024

Vincent MANGOT
Directeur



Centre hospitalier Aunay-Bayeux

14-2024-05-24-00002

DELEGATION SIGNATURE MR LE BLAY

Le Directeur

Secrétariat de direction :

Tél. : 02 31 51 51 50
Fax : 02 31 51 54 26
sec.direction@ch-ab.fr

DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER AUNAY-BAYEUX

- Vu l'article L6143-7 du code de la santé publique relatif aux attributions des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu les articles D6143-33 à D6143-35 et R6143-38 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu l'Article 2 du décret n° 2010-30 du 8 janvier 2010 pris en application de l'article 77 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu l'arrêté de nomination du 1^{er} février 2024 nommant Monsieur Vincent MANGOT dans les fonctions de Directeur du Centre hospitalier Aunay-Bayeux à compter du 1^{er} février 2024,

D É C I D E :

De donner délégation de signature à Mr Aurélien LE BLAY, Cadre Supérieur de Santé, pour les actes listés ci-après :

- Astreintes administratives : Mr LE BLAY reçoit délégation de signature dans le cadre des gardes de direction pour prendre en urgence les mesures nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
- Absences et empêchement du chef d'établissement : Le directeur de garde pour la semaine considérée reçoit délégation générale de signature pour assurer la continuité de la gestion de l'établissement. Mr LE BLAY reçoit délégation générale de signature lorsqu'elle se trouve dans cette situation.

La présente décision prend effet à compter de ce jour. Elle sera publiée dans l'établissement et au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Fait à Bayeux
Le 23 mai 2024

Vincent MANGOT
Directeur

